



GUIDE PRATIQUE DE SIGNALISATION TRAVAUX

Sécuriser les piétons et les cyclistes
aux abords des chantiers

ma rue
mon quartier
ma ville

Sommaire

Sécuriser aux abords du chantier : pour qui, pourquoi ?	p.2
Les risques d'une signalisation non adaptée	p.3
Signalisation temporaire de nuit	p.4
Fiche matériel : chantiers et déviations	p.5
Le balisage	p.6
Signalisation : les préconisations de Nantes Métropole	
Les différentes configurations pour les piétons	p.7
Les différentes configurations pour les cyclistes	p.15
Avez-vous pensé à tout ? Suivez la check-list	
Je prépare et vérifie mon chantier	p.24
J'instruis une demande de travaux	p.25
Pour en savoir plus	p.26
Les contacts	p.27

Sécuriser aux abords du chantier pour qui et pourquoi ?

Ce document rappelle les bonnes pratiques en matière de signalisation travaux sur la voirie.

Cet outil s'adresse à toutes les personnes travaillant sur les chantiers occupant l'espace public : agents de Nantes Métropole et des communes, aux entreprises privées intervenant sur le territoire.

Il permet, selon les configurations, de choisir la meilleure solution pour préserver la sécurité des piétons et des cyclistes durant un chantier.



Objectifs :

- Partager les bonnes pratiques
- Mieux protéger les piétons et les cyclistes.
- Assurer les continuités piétonnes et cyclables.
- Améliorer les circulations aux abords des chantiers
- Éviter les conflits d'usage

Les risques d'une signalisation non adaptée

Une mauvaise signalisation engendre des risques et conséquences tant pour le public que pour vos salariés (dégradation, chute, collision, blessure, accident, ...).

Votre responsabilité pénale, est engagée en cas de violation d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la loi ou le règlement.

Occuper le domaine public sans autorisation, dégrader la voirie (chaussée, trottoir, mobilier) ou les plantations, déverser des liquides ou entreposer des matériaux est interdit et punissable en application de l'article R.116-2 du Code de la Voirie Routière > Contravention de cinquième classe (NATINF 7566).

En cas de manquement au règlement de voirie métropolitain, des travaux peuvent vous être prescrits et si besoin être réalisés d'office par la collectivité à vos frais.

Des pénalités administratives peuvent être appliquées.



Signalisation temporaire de nuit

La signalisation doit être adaptée de jour comme de nuit et en fonction des saisons.

EXEMPLES



De nuit, la signalisation doit être renforcée, que le chantier soit ou non en activité.

Le premier panneau de danger doit être :

- en **revêtement rétro-réfléchissant** de classe 2
- ou doté de **feux KR2** de balisage et d'alerte.
- ou coupler les deux dispositifs.

Les dispositifs assurant le balisage de position peuvent aussi être équipés de feux KR2 synchronisés ou à défilement.



Pensez aux usagers qui n'éclairent pas beaucoup la nuit, ou en ambiance nocturne. piétons, trottinettes, cycles, joggeurs...

Fiche des matériels essentiels pour chantiers et déviations



AK5



AK17



AK14



KR2



KC1.route b.



KC1.ca



KD8.1g



KD8.1d



KD22



Doubler le texte par un pictogramme et évitez l'usage du texte seul



C114



C12



C18



M6a



M9v2



B14



B14



B6a1



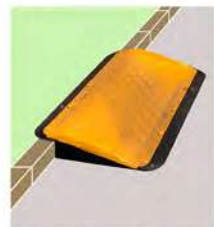
B1



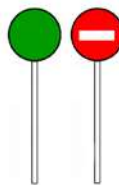
B31



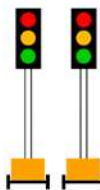
B15



Système de franchissement de bordure



Piquets K10



Feux tricolores temporaires KR11



Balise K2



K8

Peut remplacer la balise K2 : Respecter le sens des chevrons



Barrière de chantier à lester ou à fixer solidement



Séparateur K16



Balise K5C



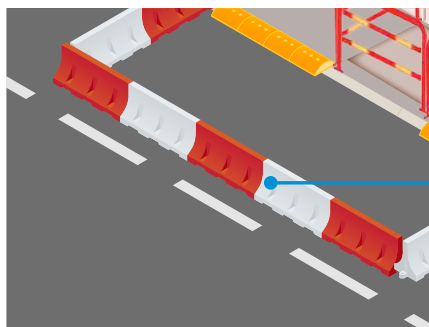
Cone K5a

Le balisage doit être :

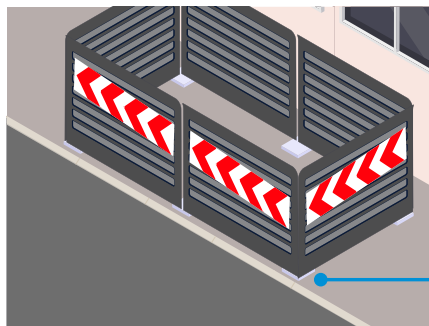
- **déTECTable à la canne** (barrières, grilles...)
- **contrasté, réfléchissant ou lumineux**
- **sans obstacle aux pieds, ni en hauteur**
(hauteur minimum 2,20 m)
- **suffisamment lesté** (baliroad)
- **suivi et entretenu**



Élément détectable au sol
(épaisseur 3 cm minimum) ou
détectable entre 0 et 40 cm maximum.



**Séparateurs de voies lestés et accrochés
entre eux**



Pas de débordements en pied de clôture

Les différentes configurations pour les piétons

Assurer la sécurité et la continuité piétonne
pages 9 à 14





Sur le chantier, quel aménagement proposer pour assurer la sécurité et la continuité piétonne ?

Après avoir prévu l'emplacement de l'installation chantier,
est-ce que la largeur de cheminement piéton sur le trottoir est $\geq 1,40$ m
OUI ≥ 90 cm, sans obstacle, sur 10 m de long ?

NON

Cas 1 🍑🍑🍑🍑

Préservation du
cheminement
piéton sur trottoir

OUI



Est-il possible de **dévier les piétons sur la chaussée en créant une chicane pour les véhicules ?**
En neutralisant le stationnement ?

NON

Cas 2 🍑🍑🍑

Piétons sur
chaussée /
chicane

OUI



Est-il possible de **créer un alternat ?**

NON

Cas 3 🍑🍑

Piétons sur
chaussée /
alternat

OUI



Est-il possible de **dévier la circulation automobile ?**

NON

Cas 5

Création de
traversées piétonnes
balisées



Cas 4 🍑

Piétons sur
chaussée /
sens unique

OUI

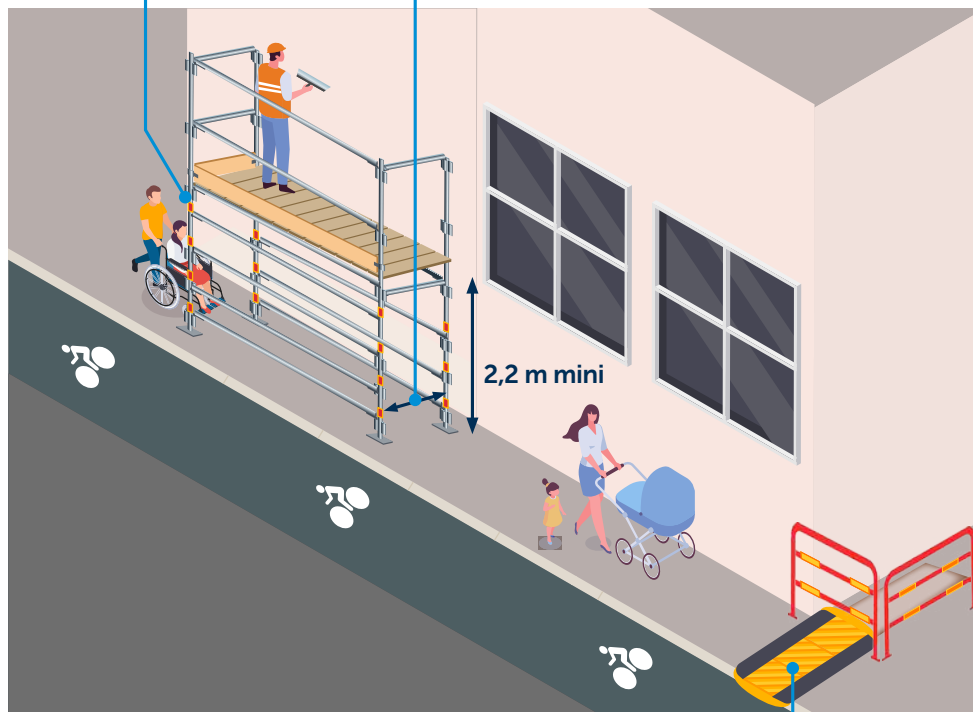


Cas 1

Préservation du cheminement

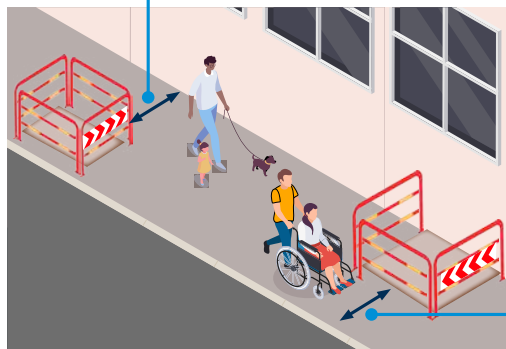
Contraste visuel
rétro-réfléchissant

1,4 m minimum et libre de tout obstacle
90 cm libres de tout obstacle sur 10 m L



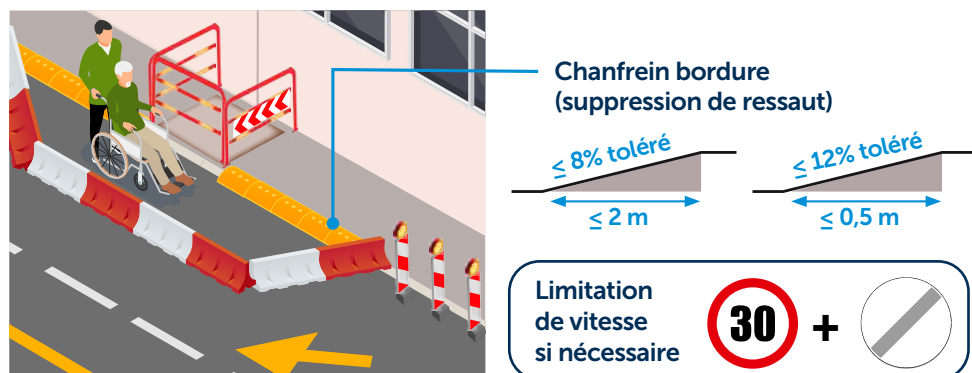
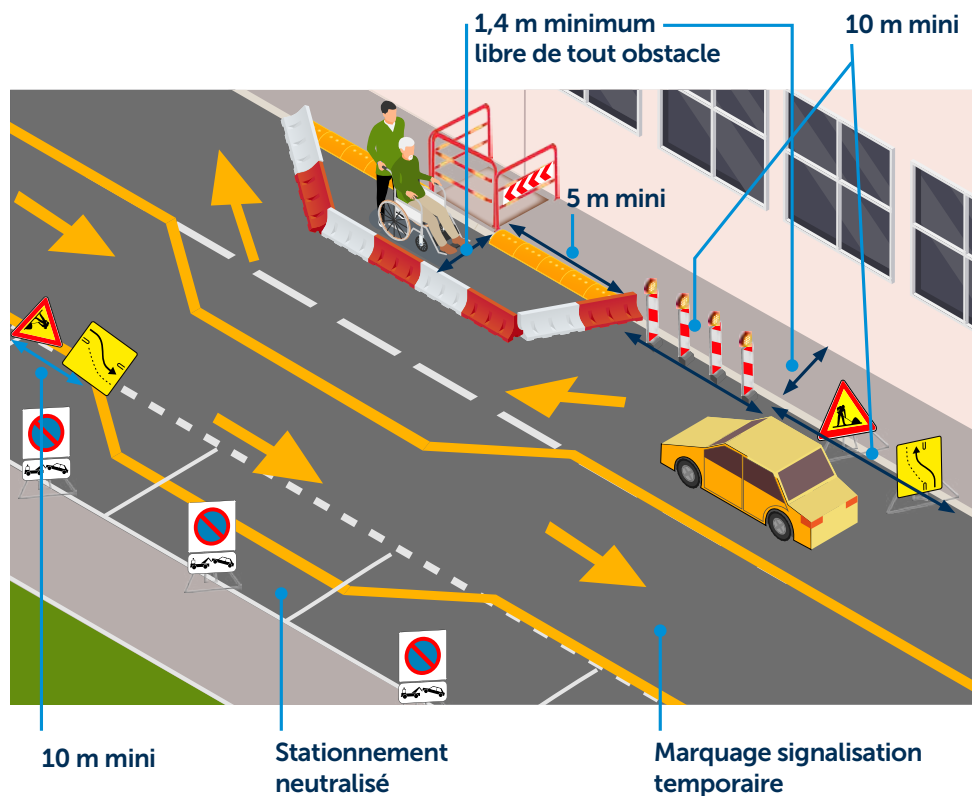
1,4 m minimum
libre de tout obstacle

Franchissement de tranchée
Plaque sans
ressaut (≤ 2 cm)



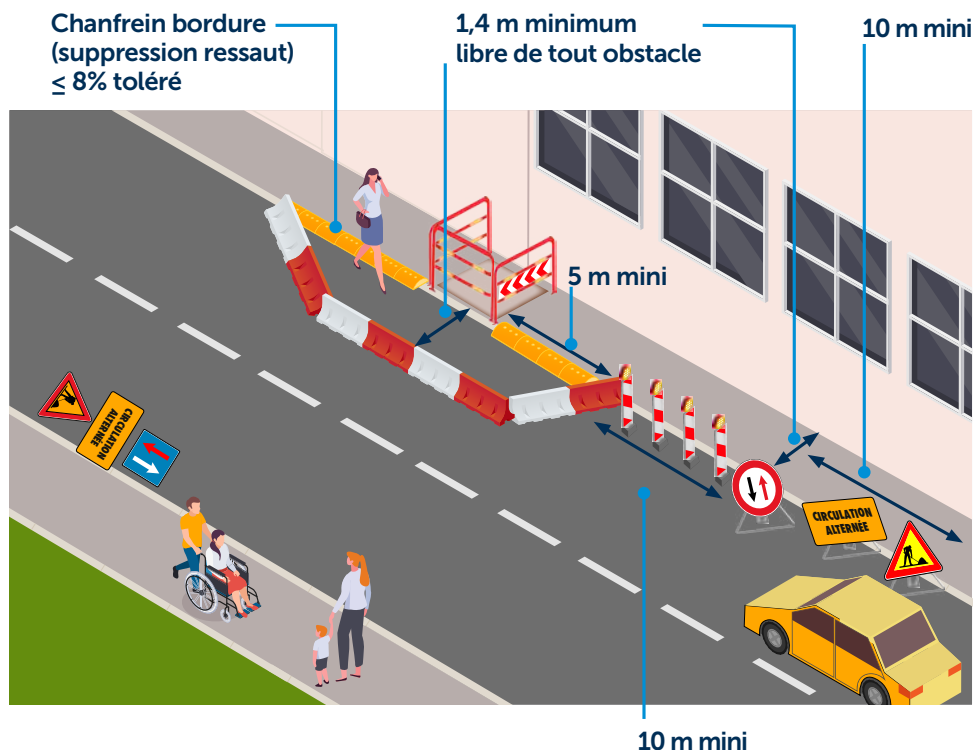
Cas 2

Piétons sur chaussée / chicane



Cas 3

Piétons sur chaussée / alternat



Alternat de la circulation :

3 possibilités à définir suivant la situation

1 Panneaux fixes



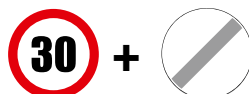
2 Piquets manuels



3 Feux tricolores temporaires

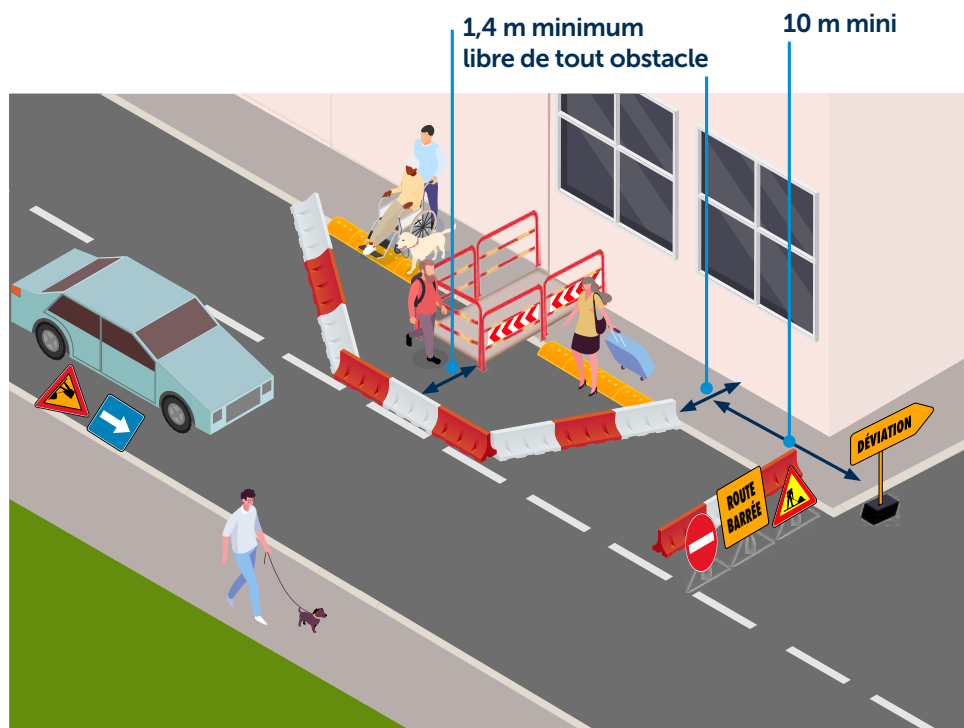


Limitation
de vitesse
si nécessaire



Cas 4

Piétons sur chaussée / un sens de circulation fermé



Prévoir déviation de la circulation en amont

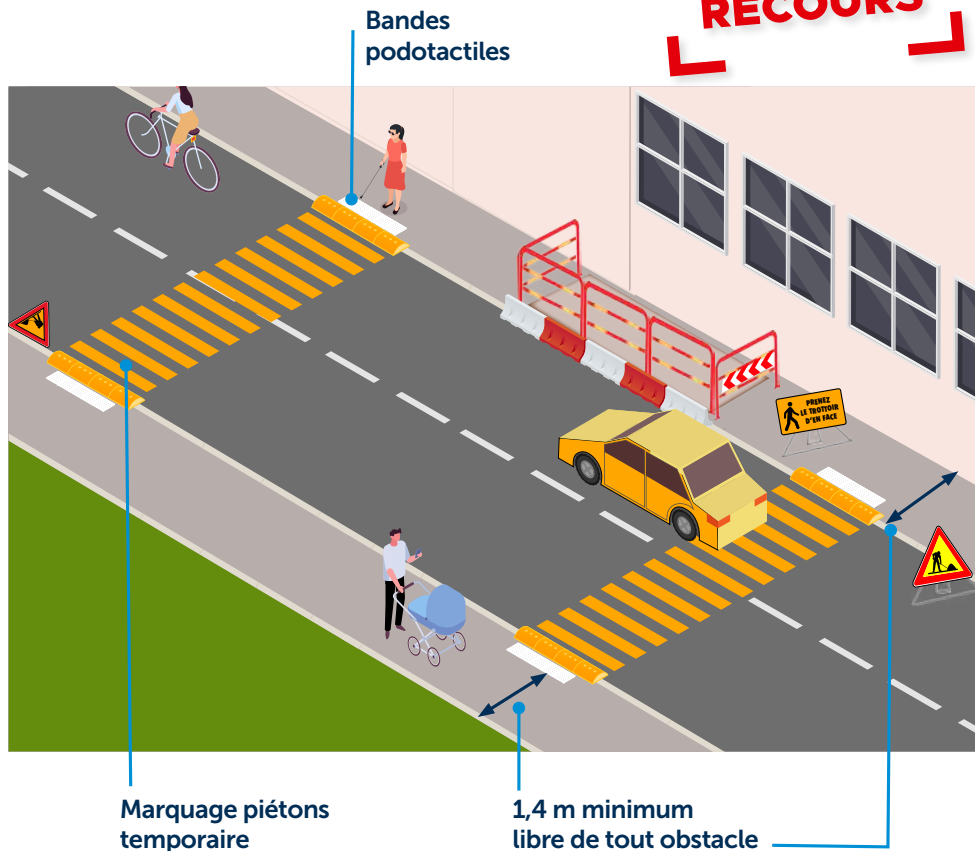
**ROUTE
BARRÉE
À ... M**

DÉVIATION

Cas 5

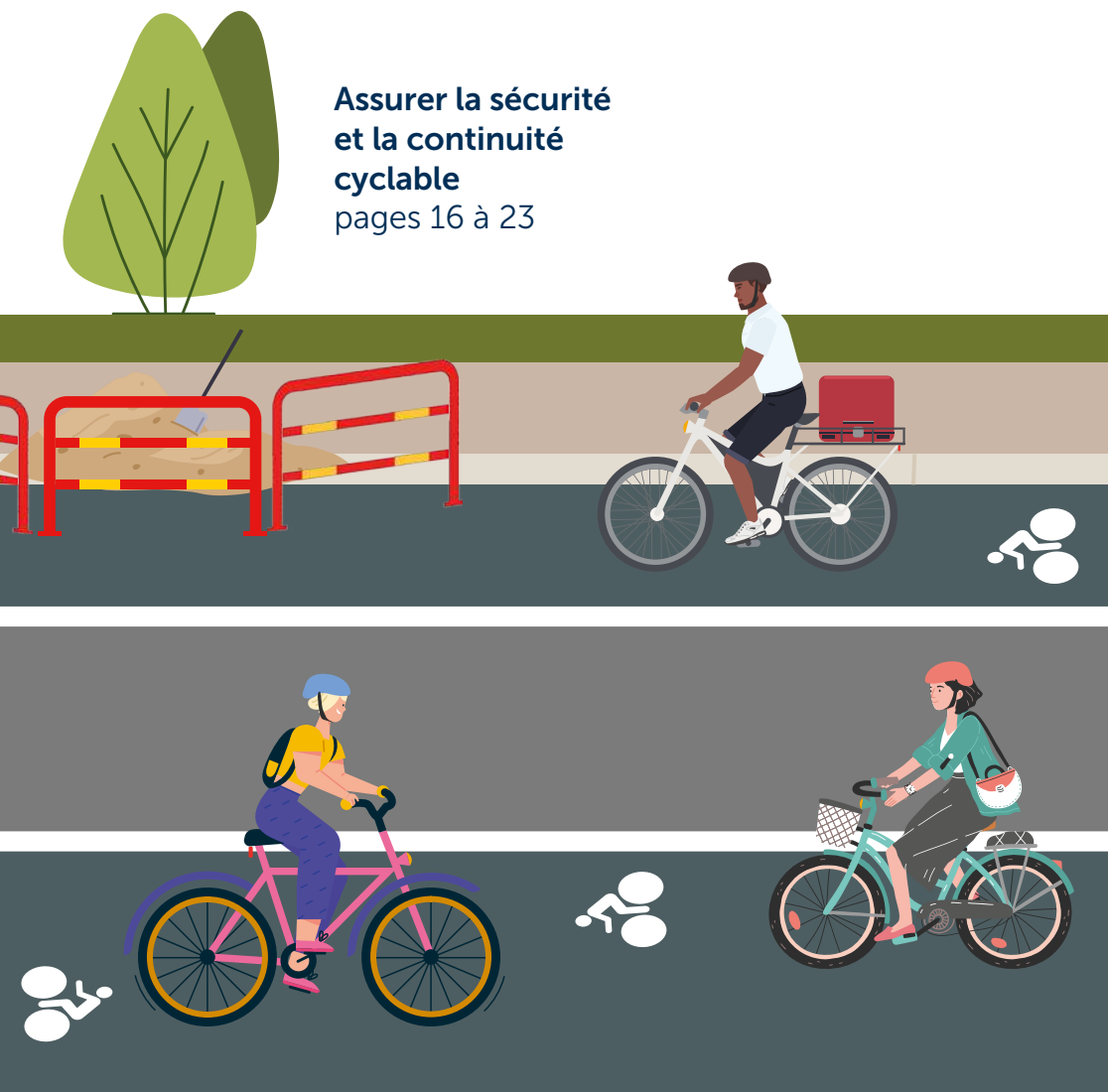
Création de traversées piétonnes
si cas 1, 2, 3, 4 impossibles

**DERNIER
RECOURS**



Les différentes configurations pour les cyclistes

Assurer la sécurité
et la continuité
cyclable
pages 16 à 23





Dans le chantier, quel aménagement proposer pour assurer la sécurité et la continuité cyclable ?

Après avoir prévu l'emplacement de l'installation chantier, **est-ce que la largeur de la piste ou bande cyclable existante est : $\geq 1,30$ m ?**

NON

Est-il possible **de maintenir la continuité cyclable ?** en neutralisant par exemple du stationnement ?

Cas 6 🍑🍑🍑🍑

Préservation du cheminement cycle / réduction de largeur

OUI



NON

Est-il possible **est-il possible de créer un alternat ?**

Cas 7 🍑🍑🍑

Piste cyclable sur chaussée / chicane

OUI



NON

Est-il possible de **dévier la circulation automobile ?**

Cas 8 🍑🍑

Piste cyclable déviée sur la chaussée / écluse pour les VL

OUI



NON

Est-il possible **de dévier la piste cyclable sur un itinéraire cyclable sécurisé ?** (autre piste cyclable, aménagement apaisé avec peu de flux à proximité)

Cas 9 🍑

Piste cyclable sur chaussée / déviation de la circulation

OUI



NON

Cas 11

Cycles sur la chaussée, marquage de trajectoire



Cas 10

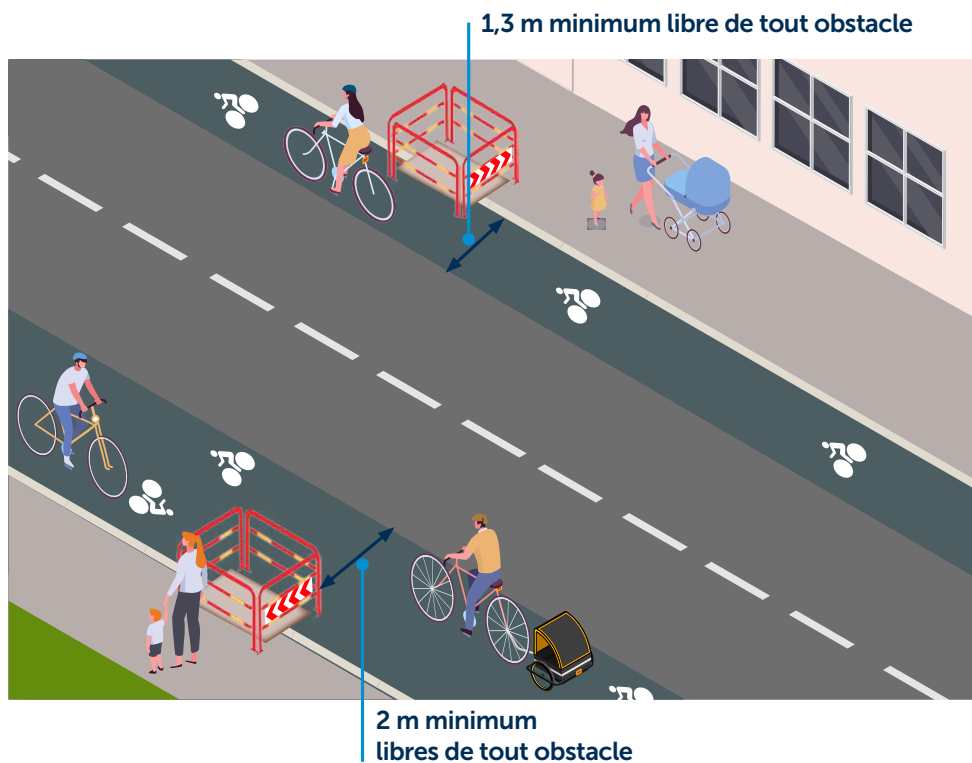
Piste cyclable déviée

OUI



Cas 6

Préservation du cheminement cycle / réduction de largeur à 1,3 m



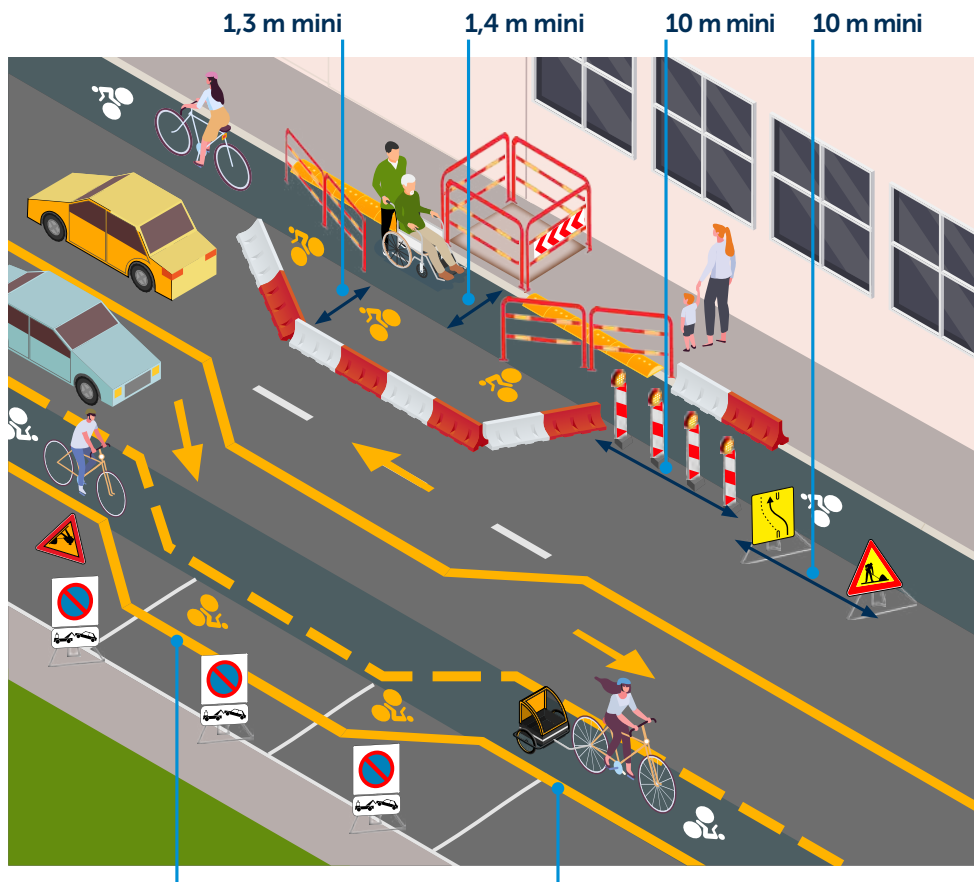
Franchissement tranchée :
Plaque sans ressaut (< 2 cm)



1,3 m minimum
libre de tout obstacle

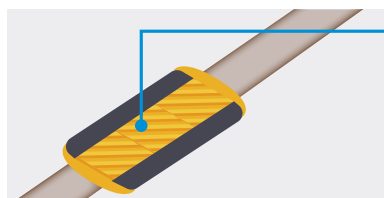
Cas 7

Piste cyclable sur chaussée / chicane



Stationnement
neutralisé

Marquage jaune
signalisation temporaire

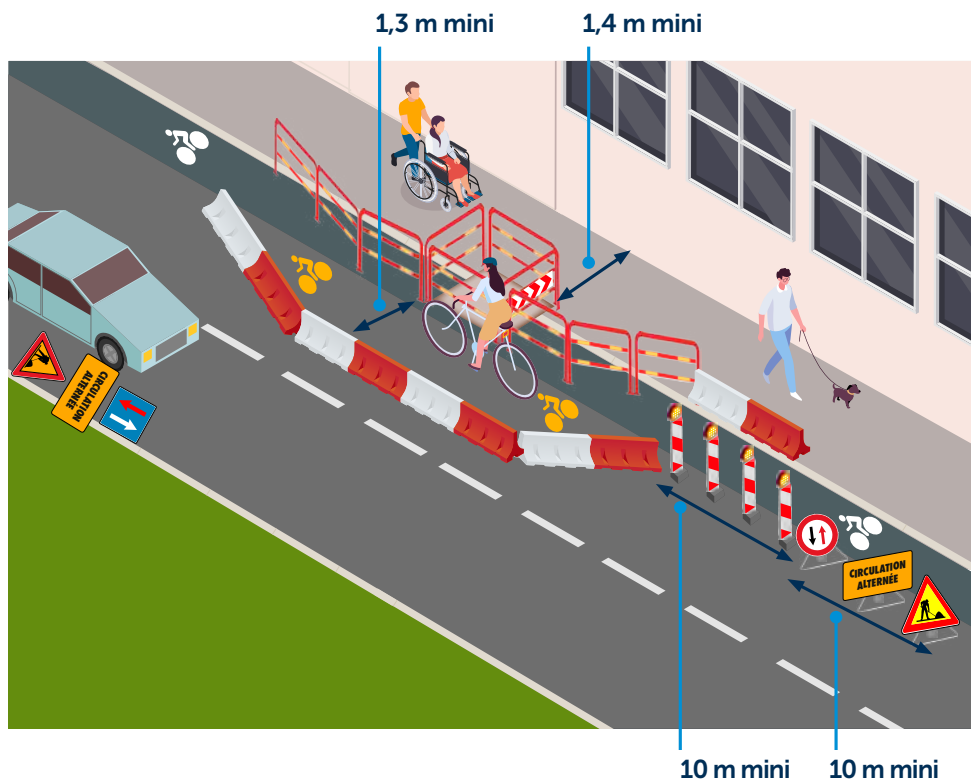


Chanfrein bordure
(suppression de ressaut)



Cas 8

Piste cyclable déviée sur la chaussée / alternat pour les véhicules



Alternat de la circulation :

3 possibilités à définir suivant la situation

1 Panneaux fixes



2 Piquets manuels



3 Feux tricolores temporaires



Cas 9

Piste cyclable sur chaussée / déviation de la circulation



Prévoir déviation de la circulation en amont

**ROUTE
BARRÉE
À ... M**

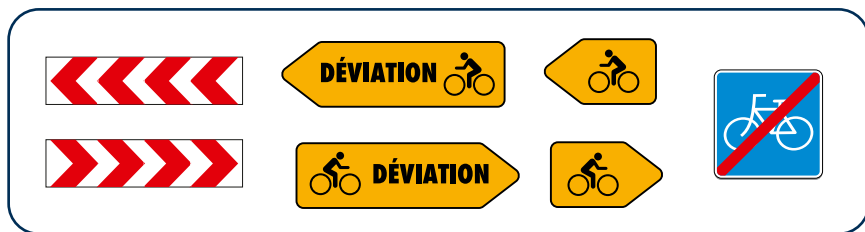
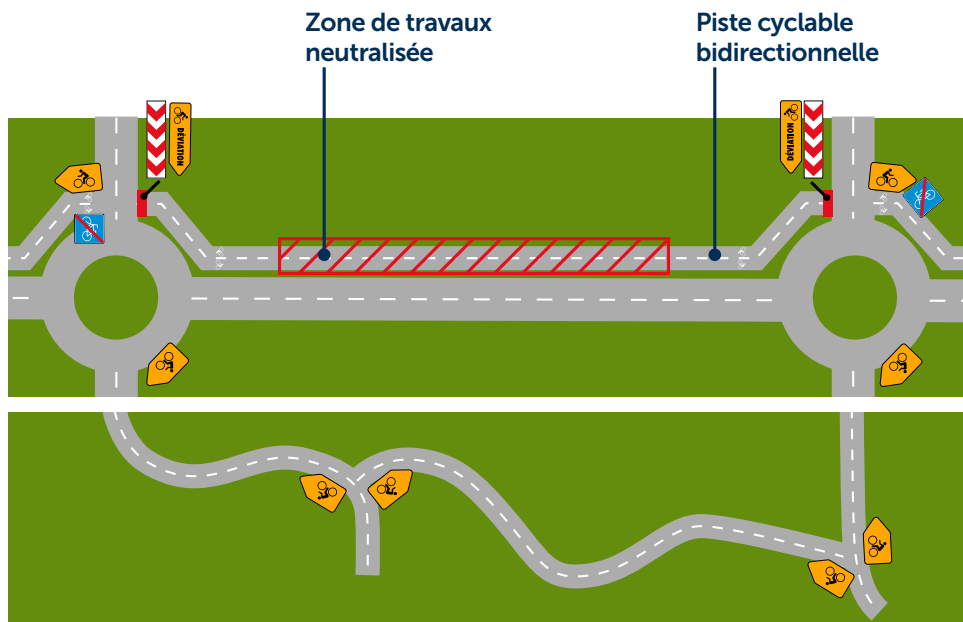
SAUF



DÉVIATION

Cas 10

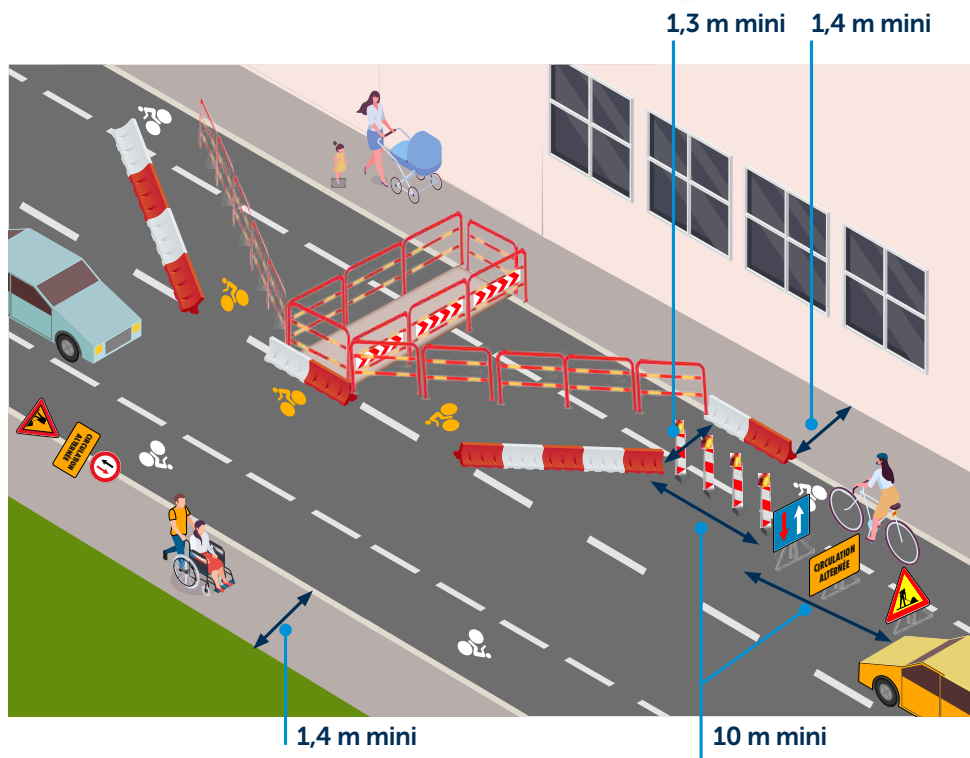
Piste cyclable déviée



Cas 11

Cycles sur la chaussée,
marquage de trajectoire

**DERNIER
RECOURS**



Alternat de la circulation :

3 possibilités à définir suivant la situation

1 Panneaux fixes



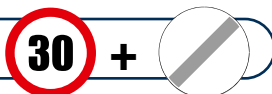
2 Piquets manuels



3 Feux tricolores temporaires

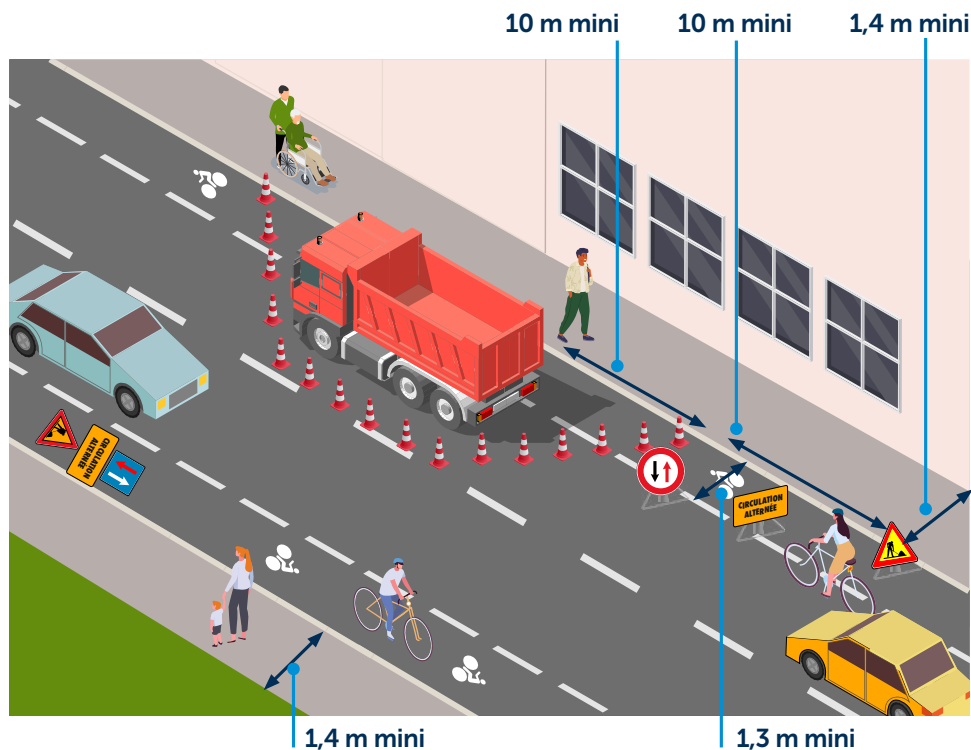


Limitation de vitesse si nécessaire



Chantier court (1 jour maxi)

DERNIER RECOURS



3 possibilités à définir suivant la situation

1 Panneaux fixes



2 Piquets manuels



3 Feux tricolores temporaires



Avez-vous pensé à tout ?

Suivez la check-list

JE PRÉPARE ET VÉRIFIE MON CHANTIER

Actions	oui	non
J'ai bien pris connaissance du site : courbe, déclivité, ouvrages à proximité, ...		
Je dois neutraliser des stationnements		
Je dois modifier la circulation : alternat, sens unique, fermeture		
Je peux dévier les piétons bien en amont et en aval du chantier		
J'ai pris en compte l'emprise de ma signalisation et des obstacles		
Je respecte les contraintes pour les piétons et des PMR (140 cm mini, les pentes, les chanfreins trottoirs, passages piétons provisoires perpendiculaires, ...)		
Je respecte les gabarits pour les cyclistes		
Mon balisage ne constitue pas d'obstacle ni au sol ni en hauteur		
Mon balisage est visible de jour		
Mon balisage est visible de nuit		
Mon balisage est bien lesté		
J'ai bien prévu tous les panneaux		
J'ai pris en compte les accès riverains		
J'ai bien pris en compte la Collecte des déchets et les jours de passage		
Il y a des transports en commun et/ou des transports scolaires		
Il y a des centres d'activité à proximité : écoles, hôpital, lieu public, ...		
Je prévois l'installation d'une base vie ou du stockage		
J'ai bien mon arrêté temporaire et/ou d'Occupation du Domaine Public		
J'ai prévu d'afficher les arrêtés en amont et en aval du chantier		
En cas de prolongation j'informe Nantes Métropole 7 jours avant		
Je vérifie le balisage régulièrement		
Je programme le nettoyage régulier des abords du chantier		



J'INSTRUIS UNE DEMANDE DE TRAVAUX

Actions	oui	non
En agglomération ou hors agglomération		
Quel type de voie : axe primaire ou particularités		
Importance du trafic : faible ou élevé		
Rue scolaire : fermeture matinale et fin de journée		
Centres d'activité à proximité : écoles, hôpital, lieu public...		
Modification de la circulation et des stationnements		
Travaux en cours ou prochainement à proximité		
Signalisation existante sur site		
Aménagements piétons et/ou cyclistes		
Transports en commun + arrêts => RDV SEMITAN		
Transports scolaires + arrêts => informer SEMITAN		
Transports exceptionnels => PC Circulation		
Collecte : jours de passage et points de collecte		
Installation d'une base vie, cloisonnement, supports provisoires, stockage		
Chantier de nuit => arrêté de nuit		
Nécessité d'un comité de veille		



Pour en savoir plus

Le règlement de voirie Nantes Métropole

<https://metropole.nantes.fr/files/pdf/espace-public/reglement-travaux-voirie.pdf>



La charte d'aménagement et gestion de l'espace public

<https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/espaces-publics/charte-amenagement-espace-public>



Pour aider les usagers : la charte urbaine de communication

Demandez vos fichiers à votre interlocuteur du pôle de proximité
Nantes Métropole.



Ces panneaux
de jalonnement
peuvent
accompagner
votre chantier,
**mais en aucun
cas remplacer
les panneaux
réglementaires.**

LES PÔLES DE PROXIMITÉ

les unités de coordination - programmation des pôles

PÔLE ERDRE ET CENS

(QUARTIER 8)

aoc-erdre_cens@nantesmetropole.fr

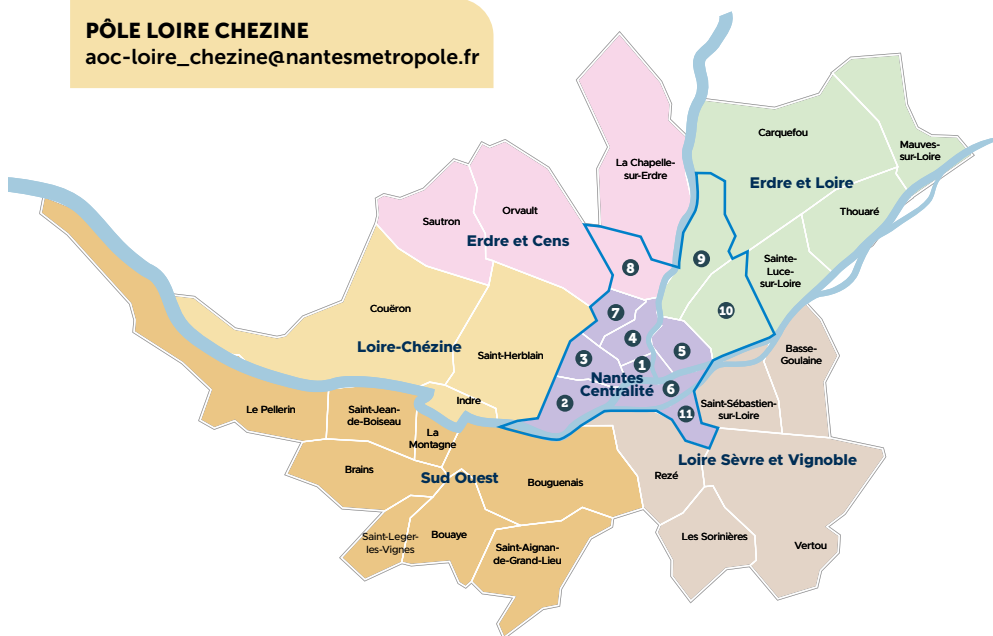
PÔLE ERDRE ET LOIRE

(QUARTIERS 9 et 10)

aoc-erdre_loire@nantesmetropole.fr

PÔLE LOIRE CHEZINE

aoc-loire_chezine@nantesmetropole.fr



PÔLE SUD OUEST

aoc-sud_ouest@nantesmetropole.fr

PÔLE NANTES CENTRALITÉ

(QUARTIERS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 11)

prog-coordination-nantes-ouest@nantesmetropole.fr

aoc-nantes_loire@nantesmetropole.fr

PÔLE LOIRE SÈVRE VIGNOBLE

aoc-loire_sevre_vignoble@nantesmetropole.fr



GUIDE PRATIQUE DE SIGNALISATION TRAVAUX

Sécuriser les piétons et les cyclistes
aux abords des chantiers